



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 17 septembre 2012

Direction générale  
pour la recherche et l'innovation

Comité consultatif sur le traitement de  
l'information en matière de recherche  
dans le domaine de la santé (CCTIRS)

Référence chrono : DGRI CCTIRS MG/CP°12.883

Recommandé avec AR  
Numéro de dossier à rappeler dans toute  
correspondance : 12.470

Téléphone : 01 55 55 87 82  
Fax : 01 55 55 88 50

Mél. : michele.guillemot@recherche.gouv.fr

Monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi n° 94-548 du 1er juillet 1994, vous avez adressé au Comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé, un projet de traitement automatisé de données nominatives relatif à une étude intitulée : « ANRS CO22 HEPATHER, Options thérapeutiques au cours des hépatites B et C : une cohorte nationale française. ».

Après examen de votre dossier, le Comité consultatif a émis l'avis ci-joint.

Le Comité appelle par ailleurs votre attention sur le fait que toute modification ultérieure du projet que vous lui avez soumis doit être portée à sa connaissance par courrier postal incluant un dossier unique où **les éléments anciens** figurent en « **barrés** » et les **éléments nouveaux sont surlignés**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Michèle GUILLEMOT  
Secrétaire générale du Comité

Monsieur Fabrice CARRAT  
INSERM U707  
Faculté de Médecine Saint-Antoine  
27, rue de Chaligny  
75571 PARIS Cedex 12

Copie à : Monsieur Jean-François DELFRAISSY  
INSERM  
101, rue de Tolbiac  
75013 PARIS



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA RECHERCHE  
ET L'INNOVATION

Comité consultatif sur le traitement de l'information  
en matière de recherche dans le domaine de la santé

Dossier n° 12.470

Intitulé de la demande : ANRS CO22 HEPATHER, Options thérapeutiques au cours des hépatites B et C : une cohorte nationale française.

Responsable scientifique : Fabrice CARRAT  
INSERM U707  
Faculté de Médecine Saint-Antoine  
27, rue de Chaligny  
75571 PARIS Cedex 12

Demandeur : Jean-François DELFRAISSY  
INSERM  
101, rue de Tolbiac  
75013 PARIS

Dossier reçu le : 19.06.12

Dossier examiné le : 6 septembre 2012

**Avis du Comité consultatif :**

**Avis favorable**

*Toutefois, les termes « anonymat », « anonymes » ou « anonymisé » tendent à être délaissés car inexacts, les données restant indirectement identifiantes, le Comité, ainsi que la CNIL recommandent qu'il soit dit que les données sont « rendues confidentielles par un codage sans mention des noms et prénoms » ou « codées sans mention des noms et prénoms » ou simplement « codées ».*

*Pour toutes ces raisons, l'avis du comité devrait être réservé ; toutefois, afin de ne pas ralentir la procédure, le comité a décidé de donner un avis favorable en demandant que ses remarques soient prises en compte pour le dossier adressé à la CNIL, qui en sera elle-même informée.*

*Par ailleurs, le comité souhaite avoir retour de cette prise en compte par l'envoi des documents corrigés (corrections surlignées) en un seul exemplaire pour contrôle et archivage.*

Fait à Paris, le 17 septembre 2012

Jean-Louis Serre  
Président du Comité consultatif